

Qui peut les aider à
dessiner leur avenir?



Votre partenaire de confiance.

www.inalco.com



REEE Diploma en un coup d'œil

- › L'accumulation d'une somme d'argent pour aider à financer les études postsecondaires d'un enfant;
- › L'admissibilité à une subvention gouvernementale équivalant à 20 % des cotisations annuelles versées dans le REEE (jusqu'à concurrence de 500 \$ par année);
- › Un boni d'études pouvant atteindre 15 % des cotisations versées dans le REEE afin d'augmenter le revenu accordé sous forme de paiements d'aide aux études (PAE);
- › La possibilité de faire fructifier vos économies à l'abri de l'impôt;
- › La flexibilité de changer le bénéficiaire du régime;
- › Des retraits de cotisations non imposables;
- › Des revenus de placement transférables à votre REER si l'enfant ne poursuit pas d'études postsecondaires.



Maintenant, je peux dessiner mon avenir...

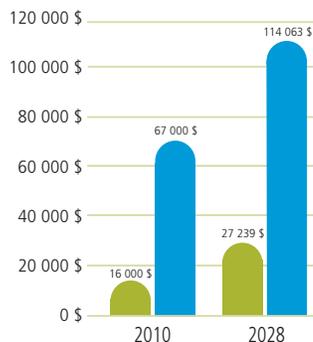
Il est facile d'imaginer son enfant, diplôme en main, prêt à entreprendre une carrière professionnelle. Mais comment peut-on lui offrir cette chance avec toutes les obligations financières du monde d'aujourd'hui?

Vouloir offrir à un enfant la chance d'accéder à des études postsecondaires est l'un des projets qui vous tient le plus à cœur. Cependant, à moins que vous ne décidiez d'emprunter, il pourrait être assez difficile de trouver les fonds nécessaires pour payer les études postsecondaires d'un seul enfant sur une période de 4 ans. En effet, les données compilées par Statistique Canada révèlent que les frais de scolarité universitaires ont fait un bond de 135 %* au cours des 10 dernières années!

Qu'en sera-t-il dans 5 ans? 10 ans? 15 ans?

Une projection nous permet de constater que, en 2028, il en coûtera plus de 114 063 \$ pour suivre un programme d'études universitaires de 4 ans à un étudiant qui demeurera à l'extérieur de sa résidence familiale pendant ses études.

Sur 4 ans, l'ensemble des dépenses liées aux études universitaires**



- Frais et livres
- Frais, livres, logement, nourriture, transport, etc.

* Moyenne canadienne

** Projection selon un taux d'inflation de 3 % par année

Source : Statistique Canada

Mes enfants poursuivront-ils des études supérieures?

Autrefois, étudier pour obtenir un diplôme postsecondaire représentait un choix. Aujourd'hui, l'obtention d'un tel diplôme devient une nécessité pour assurer et conserver sa place sur le marché de l'emploi.

Les exigences du marché du travail ne cessent d'augmenter, surtout en ce qui concerne la formation. Les employeurs favorisent de plus en plus l'embauche de personnel qualifié et spécialisé. Selon certaines études canadiennes, deux nouveaux emplois sur trois exigeraient maintenant un diplôme d'études postsecondaires. De nos jours, comment peut-on espérer offrir à nos enfants la chance d'accéder à des études collégiales et universitaires?

Investissez dès maintenant dans leur avenir!

Compte tenu des frais importants liés aux études postsecondaires, il est préférable de commencer tôt à épargner. Cotiser de façon régulière est également une excellente façon d'atteindre les objectifs fixés. Peu importe l'âge de vos enfants, il n'est jamais trop tard pour investir dans leur avenir.

Le REEE Diploma vous aide à bâtir, dès aujourd'hui, un avenir prometteur pour les êtres qui vous tiennent le plus à cœur.

Qu'est-ce que le régime enregistré d'épargne-études?

Le régime enregistré d'épargne-études, communément appelé REEE, est l'outil financier par excellence pour accumuler des sommes en vue des études postsecondaires d'un bénéficiaire. Tout comme dans le cas du REER, le gouvernement fédéral permet aux revenus de placement d'un REEE de croître à l'abri de l'impôt tant qu'ils ne sont pas retirés du régime. En définitive, le REEE est aux études ce que le REER est à la retraite!

L'obtention d'un diplôme postsecondaire devient une nécessité.



Qui peut souscrire le REEE Diploma?

Toute personne soucieuse de l'avenir d'un proche peut souscrire le régime individuel REEE Diploma. Il peut s'agir des parents, des grands-parents, d'un parrain, d'une marraine, d'un oncle, d'une tante et même d'un ami. Le souscripteur du régime, résident canadien ou non, est la personne signataire du contrat et, par conséquent, celle qui effectue les cotisations au régime. Un cosouscripteur peut également participer au régime.

Qui peut être désigné à titre de bénéficiaire d'un REEE?

Le REEE Diploma est un régime très flexible. Vous avez la possibilité de nommer l'enfant que vous voulez à titre de bénéficiaire du régime : enfant, petits-enfants, neveu, nièce, etc. Il n'y a aucune restriction quant au lien de parenté que l'enfant a avec vous. L'enfant que vous désignez doit cependant être âgé de 14 ans ou moins.

Mentionnons qu'un même enfant peut être désigné par différents souscripteurs comme bénéficiaire¹ de plus d'un REEE. Par exemple, un parent et un grand-père peuvent tous deux être souscripteurs d'un REEE distinct pour le

compte du même enfant. Il s'agira tout simplement de voir à respecter les limites de cotisations permises pour un même bénéficiaire.

Grâce à la flexibilité du REEE Diploma, il vous est également possible de remplacer le bénéficiaire une fois le régime en vigueur. Les versements mensuels se poursuivent tout simplement jusqu'à la fin de l'engagement prévu lors de l'établissement du régime, peu importe l'âge du nouveau bénéficiaire. Un avis écrit nous informant du changement de bénéficiaire est nécessaire, y compris le numéro d'assurance sociale du nouveau bénéficiaire.

¹ Lorsque le bénéficiaire possède déjà un REEE, certaines règles doivent être respectées pour ne pas verser de cotisations excédentaires.

Combien pouvez-vous épargner?

Les cotisations versées au REEE Diploma s'effectuent par versements mensuels à raison de 25 \$ ou plus, et ce, jusqu'au 31 décembre de l'année au cours de laquelle le bénéficiaire désigné initialement au contrat atteint l'âge de 17 ans. Des sommes additionnelles peuvent être versées sous forme de montants forfaitaires (minimum de 100 \$), et le montant des cotisations peut être augmenté en tout temps. Notez que les cotisations versées à titre de souscripteur ne sont pas déductibles de votre revenu imposable et qu'elles ne seront pas imposables lors du retrait.

Assurez-vous de cotiser au maximum, chaque année, grâce au prêt REEE.

INFORMEZ-VOUS!

Le plafond cumulatif de cotisation est de 50 000 \$ par bénéficiaire. Cela signifie qu'un parent et qu'un grand-parent, par exemple, peuvent tous les deux souscrire indépendamment un REEE pour un même bénéficiaire. Les limites de cotisation doivent cependant être respectées afin d'éviter une pénalité fiscale.

La période maximale pour cotiser au régime est de 31 ans à partir de la date d'établissement du régime, et l'ensemble des sommes détenues dans le REEE doivent être retirées au plus tard 35 ans après son établissement.

Augmentez vos épargnes grâce à la Subvention canadienne pour l'épargne-études



Depuis janvier 1998, le gouvernement fédéral a créé le programme Subvention canadienne pour l'épargne-études (SCEE), qui vise à encourager les parents à investir dans l'éducation postsecondaire de leurs enfants.

La SCEE correspond à 20 % des cotisations annuelles versées dans le régime jusqu'à concurrence de 500 \$ par année, par bénéficiaire. La SCEE maximale versée par bénéficiaire ne peut excéder 7 200 \$ à vie.

Depuis le 1^{er} janvier 2005, le gouvernement a bonifié son programme pour les familles à faible revenu. Ainsi, la SCEE peut atteindre jusqu'à 40 % des premiers 500 \$ de cotisations. Un bon d'études peut également être versé aux enfants nés le ou après le 1^{er} janvier 2004 par le gouvernement canadien et le maximum alloué sur une période de 15 ans s'élève à 2 000 \$.

Les montants de SCEE s'accumulent à l'abri de l'impôt dans le REEE. Lors des études postsecondaires du bénéficiaire, ils s'ajouteront aux revenus à être versés au bénéficiaire sous forme de paiement d'aide aux études (PAE). De plus, la SCEE n'affecte pas les limites de cotisation allouées par bénéficiaire.

Comment obtenir la SCEE?

- › La SCEE est versée directement dans le régime d'épargne-études du bénéficiaire. Nous nous occupons de faire la demande pour vous.
- › Pour être admissible à la SCEE, le bénéficiaire désigné doit avoir un numéro d'assurance sociale qui lui est propre et être résident canadien.

Le droit à la SCEE s'applique à tout enfant âgé de 17 ans ou moins. Il y a des conditions spéciales à l'obtention de la SCEE pour les enfants âgés de 16 ans ou de 17 ans. Communiquez avec votre représentant pour obtenir tous les détails.

Est-il possible de reporter les droits à la SCEE?

Si aucune cotisation n'est effectuée au cours d'une année donnée ou si les cotisations versées sont inférieures à celles requises pour l'obtention maximale de la SCEE (500 \$), les droits à la SCEE inutilisés sont automatiquement reportés aux années subséquentes, tant et aussi longtemps que le bénéficiaire est admissible. Toutefois, le montant total annuel de SCEE ne pourra dépasser 1 000 \$ par bénéficiaire.

Exemple

Cette année, vous investissez 1 000 \$ dans le REEE de Simon. Un montant de SCEE de 200 \$, soit 20 % de la cotisation, est versé directement dans le REEE. Vous disposez donc d'un montant de SCEE inutilisé de 300 \$ (500 \$ de droits à la SCEE pour l'année courante moins 200 \$ reçus à titre de subvention cette année).

L'an prochain, vos droits à la SCEE totaliseront 800 \$ (500 \$ pour l'année courante plus 300 \$ de droits inutilisés). Ainsi, une contribution de 4 000 \$ l'an prochain générera une SCEE de 800 \$ dans le REEE de Simon.

Les droits à la SCEE s'accumulent depuis le 1^{er} janvier 1998.

N'oubliez pas de vérifier le nombre d'années au cours desquelles votre enfant était admissible!

Boni d'études du REEE Diploma : une récompense méritée pour vos efforts

Pour récompenser les efforts que vous déployez afin d'assurer l'avenir de votre enfant, nous avons pensé vous appuyer en versant un boni d'études au terme de la période d'engagement de vos dépôts mensuels.

Ce boni, pouvant atteindre 15 % du total des versements mensuels que vous aurez effectués, est déterminé selon l'âge du bénéficiaire à l'établissement du régime. Ce boni sera intégré aux sommes accumulées dans le régime et versé à titre de PAE. Plus vous investissez tôt et plus vous épargnez, plus le boni d'études du REEE Diploma sera élevé.



Des garanties indispensables

Pourquoi devriez-vous ajouter des garanties additionnelles au régime enregistré d'épargne-études Diploma?

En souscrivant un régime enregistré d'épargne-études Diploma, vous prenez un engagement : celui de créer un fonds d'éducation qui permettra à un enfant de poursuivre des études postsecondaires.

De plus, pour vous aider à respecter cet engagement et, par le fait même, à atteindre vos objectifs d'épargne-études, deux garanties complémentaires assurant la continuité de vos cotisations en cas de décès ou d'invalidité sont offertes par le régime enregistré d'épargne-études Diploma :

- › Contribution en cas de décès de l'assuré (souscripteur) (CDA);
- › Contribution en cas d'invalidité de l'assuré (souscripteur) (CIA).

En somme, ces garanties vous assurent que, en cas d'invalidité ou de décès, la compagnie versera, à votre place, les cotisations mensuelles requises, et ce, jusqu'à la fin de votre engagement.

L'ajout de ces garanties vous assure également la continuité du versement de la subvention gouvernementale pour

l'épargne-études dans votre régime en cas de décès ou d'invalidité ainsi que l'admissibilité au boni d'études à la fin de votre engagement.

Ainsi, grâce à ces deux garanties et pour quelques dollars de plus par mois, vous jouissez d'une tranquillité d'esprit : la tranquillité d'esprit de savoir que vos enfants pourront poursuivre des études postsecondaires, peu importe les circonstances.

Incitatif québécois à l'épargne-études (IQEE)

- › Le gouvernement québécois offre aux bénéficiaires résidents du Québec un crédit d'impôt de 10 % pour les premiers 2 500 \$ de cotisations annuelles par bénéficiaire. Selon le revenu familial, les premiers 500 \$ de cotisations peuvent également donner droit à un crédit d'impôt additionnel allant jusqu'à 10 %.
- › Le plafond cumulatif par bénéficiaire est de 3 600 \$.

Alberta Centennial Education Savings (ACES) Plan

- › Lorsque les conditions sont respectées, le gouvernement de l'Alberta offre aux résidents de cette province une subvention initiale de 500 \$ et trois subventions subséquentes de 100 \$ (à 8 ans, 11 ans et 14 ans).

Un outil de placement d'avenir : le REEE Diploma

Lorsque vous investissez dans un projet aussi important que l'éducation de votre enfant, la croissance de votre capital et la protection de vos épargnes sont des objectifs primordiaux garants de l'avenir.

À cet effet, le REEE Diploma, dans lequel les sommes accumulées sont investies, saura répondre à vos objectifs financiers en vue du moment où votre enfant commencera ses études postsecondaires.

Le REEE Diploma vous offre :

- › Un placement diversifié dont l'actif est investi en partie dans le Fonds Diploma primaire et dans le Fonds Diploma secondaire, en fonction de l'âge du bénéficiaire. La performance est liée au rendement de l'actifs composé de titres du marché monétaire, de titres à revenu fixe, d'actions canadiennes et de placements liés aux indices boursiers américains et internationaux;

Âge	0 à 12	13	14	15	16	17
Diploma primaire	100 %	80 %	60 %	40 %	20 %	0 %
Diploma secondaire	0 %	20 %	40 %	60 %	80 %	100 %

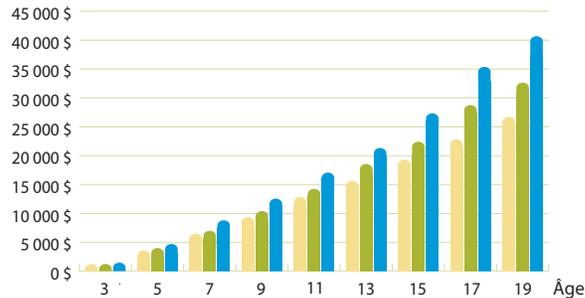
- › Une garantie sur les fonds de placement pouvant atteindre et même excéder 100 % du capital investi.



Pourquoi choisir le REEE Diploma comme outil financier?

Le graphique ci-dessous illustre l'avantage offert par le REEE Diploma comme outil d'épargne en comparaison d'un régime d'épargne non enregistré.

L'avantage de la SCEE jumelée au REEE



- Placement non enregistré
- REEE
- REEE + SCEE + boni d'études*

* Le boni d'études est versé au 31 décembre de l'année où le bénéficiaire atteint l'âge de 17 ans.

Hypothèse

Vous désirez investir en vue des études postsecondaires de votre fils Simon, aujourd'hui âgé de 2 ans. Grâce à la SCEE de 20 % générée par les cotisations annuelles versées dans le REEE (100 \$ par mois pendant 17 ans), au boni d'études versé par la compagnie et à la croissance des investissements à l'abri de l'impôt, le choix du REEE comme outil financier totalisera 41 804 \$ quand Simon aura 18 ans. Le même investissement effectué dans un placement non enregistré (sans la SCEE et le boni d'études) se chiffrerait quant à lui à 26 897 \$ en prenant un taux d'imposition annuel de 40 %.

Les hypothèses de calcul du graphique ci-contre sont basées sur un taux de rendement annuel composé de 5 %.

L'obtention d'un diplôme postsecondaire devient une nécessité.

À quel moment pouvez-vous effectuer des retraits?

Sous réserve de certains frais de rachat, vous pouvez retirer en tout temps une partie ou la totalité des cotisations versées, sans jamais avoir à payer d'impôts. Si toutefois le montant retiré a fait l'objet d'une SCEE, le montant de SCEE correspondant au montant retiré doit être retourné au gouvernement fédéral jusqu'à concurrence de la SCEE reçue (sauf si des PAE sont versés au bénéficiaire).

Les retraits pourraient amener des restrictions relatives aux montants de SCEE qui seront versés.

La portion qui correspond aux revenus de placement, au boni d'études et à la SCEE peut être versée au bénéficiaire désigné lorsque celui-ci entreprend ses études postsecondaires¹. À ce moment, il revient au souscripteur de décider du montant et de la fréquence des versements au bénéficiaire. Les sommes, versées sous forme de PAE, peuvent être échelonnées sur plusieurs années d'études et s'ajoutent au revenu annuel imposable du bénéficiaire. Le revenu gagné par un étudiant étant généralement peu élevé, le montant d'impôts sera probablement assez

faible. Vous pouvez également inclure aux PAE un montant de cotisation, mais ce montant n'est pas imposable pour le bénéficiaire.

L'argent versé sous forme de PAE vise à couvrir les frais de scolarité ainsi que toutes les dépenses financières afférentes aux études : logement, fournitures scolaires, nourriture, frais de transport, etc.

¹ Il doit être inscrit à temps plein à un programme de formation admissible (ou à temps partiel si l'enfant a une déficience physique ou mentale). Pratiquement tous les programmes d'enseignement postsecondaires à temps plein et offerts par la plupart des établissements d'enseignement agréés (collèges, universités, cégeps et écoles de formation technique et professionnelle) sont admissibles au REEE. De même, plusieurs programmes offerts par des établissements d'enseignement situés à l'extérieur du Canada sont également admissibles (sous réserve de certaines conditions).

Qu'arrive-t-il si le bénéficiaire ne poursuit pas d'études postsecondaires?



Le REEE Diploma vous offre plusieurs possibilités lorsque le bénéficiaire désigné ne poursuit pas d'études postsecondaires.

1 Désigner un nouveau bénéficiaire

Vous pouvez désigner un nouveau bénéficiaire de votre choix. De nouvelles cotisations peuvent être versées pour la période restante du REEE tout en respectant l'engagement prévu lors de l'établissement du régime. Toutefois, pour conserver les SCEE antérieures, le nouveau bénéficiaire doit répondre à l'une des conditions suivantes :

- › être âgé de moins de 21 ans et être le frère ou la sœur de l'ancien bénéficiaire;
- › être apparenté au souscripteur (tout comme l'ancien bénéficiaire) par les liens du sang ou de l'adoption – l'ancien et le nouveau bénéficiaire doivent tous deux être âgés de moins de 21 ans.

2 Transférer les revenus de placement accumulés dans votre REER

Vous pouvez retirer les cotisations versées dans le REEE, et ce, à l'abri de l'impôt. Les revenus de placement provenant des cotisations et de la SCEE, quant à eux, pourront être transférés dans votre REER ou dans celui de votre conjoint (toujours en franchise d'impôts) si vous respectez les conditions suivantes :

- › vous avez des contributions REER inutilisées;
- › vous êtes résident canadien;
- › le REEE existe depuis au moins 10 ans;
- › le bénéficiaire désigné au régime est âgé de 21 ans et plus et n'est pas admissible à recevoir des PAE.

Le montant maximum alloué au transfert de revenu accumulé est de 50 000 \$. Puisque aucun PAE n'est versé au bénéficiaire, la SCEE doit être retournée au gouvernement fédéral et le boni d'études doit être remboursé à la compagnie.



3

Retirer les revenus accumulés

Si vos cotisations REER inutilisées ne sont pas suffisantes pour transférer les revenus de placement en provenance du REEE, vous devrez retirer ces derniers au plus tard à la fin de février de l'année qui suit l'année de fin du régime. Ce montant devra être ajouté à votre revenu annuel imposable et sera soumis, de plus, à un impôt supplémentaire de 20 %. Les mêmes conditions que celles énumérées précédemment au point 2 devront être respectées avant de pouvoir retirer les revenus de placement accumulés dans le REEE.

4

Faire un don des revenus accumulés

Les revenus accumulés en provenance d'un REEE peuvent également être versés à un établissement d'enseignement agréé, désigné par le souscripteur.



Fonds de placement Diploma

Primaire

Gestionnaire :
Industrielle Alliance

Objectif d'investissement :
Générer un rendement élevé à moyen et à long terme, tout en diminuant le niveau de risque grâce à une diversification des différentes classes d'actif et des secteurs géographiques.

Répartition* :

- › Titres à revenu fixe : 40 %
- › Actions canadiennes : 30 %
- › Placements liés aux indices boursiers américains : 20 %
- › Placements liés aux indices boursiers internationaux : 10 %

Secondaire

Gestionnaire :
Industrielle Alliance

Objectif d'investissement :
Générer un revenu régulier ainsi qu'une certaine appréciation du capital. Le niveau de risque est diminué grâce à une diversification des différentes classes d'actif et des secteurs géographiques.

Répartition* :

- › Titres du marché monétaire : 35 %
- › Titres à revenu fixe : 50 %
- › Actions canadiennes : 7,5 %
- › Placements liés aux indices boursiers américains : 5 %
- › Placements liés aux indices boursiers internationaux : 2,5 %

Avantages

Avantages :

- › Excellente occasion de profiter du potentiel de rendement élevé que procure le marché des actions, tout en s'assurant d'une bonne sécurité du capital;
- › Excellente occasion de profiter de la croissance des marchés internationaux qui offrent un potentiel de rendement élevé;
- › Répartition judicieuse entre les classes d'actif et les différents secteurs géographiques, selon l'âge du bénéficiaire.

* L'actif du REEE Diploma est réparti entre le Fonds Diploma primaire et le Fonds Diploma secondaire. Cette répartition est fonction de l'âge du bénéficiaire.

À propos de la compagnie...

Fondée en 1892, l'Industrielle Alliance, Assurance et services financiers inc. est une société d'assurance de personnes dont la mission première est d'offrir à ses assurés et à leurs bénéficiaires une protection en cas de décès, d'invalidité et de maladie et de les aider à atteindre une autonomie financière en vue de la retraite ou de la réalisation de projets spéciaux.

À cet égard, l'Industrielle Alliance offre une gamme variée de produits d'assurance vie et maladie, d'épargne et de retraite, de REER, de fonds mutuels et de fonds distincts, de valeurs mobilières, d'assurance auto et habitation, de prêts hypothécaires ainsi que d'autres produits et services financiers. Elle se distingue par un service personnalisé de représentants professionnels, attentifs aux besoins en constante évolution de sa clientèle.

Quatrième société d'assurance de personnes en importance au Canada, l'Industrielle Alliance est à la tête d'un grand groupe financier, présent dans toutes les régions du pays, de même qu'aux États-Unis.

L'Industrielle Alliance contribue au mieux-être financier de plus de 3 millions de Canadiens et de Canadiennes, emploie plus de 3 500 personnes et administre et gère un actif de quelque 60 milliards de dollars. Son titre est inscrit à la Bourse de Toronto sous le symbole IAG. L'Industrielle Alliance compte parmi les 100 plus importantes sociétés publiques canadiennes.

L'éléphant,
symbole de nos 100 ans
de force et de solidité.

